



Rencontre du 14 janvier 2020 /DPJ sous le baobab

### **Allocution à lire lors du forum de la DPJ.**

L'éducation que plusieurs parents immigrants africains ont reçue est basée sur le système patriarcal. Cela doit se comprendre dans une vision collectiviste. On parle d'une autorité centralisée, exercée de façon verticale, obéissance stricte des enfants à leur parent et aux âgés, exigence de la discipline (dans la recherche de cette discipline, les parents sont sévères), l'ordre est établi, la responsabilité vis à vis de l'ordre social. Alors que nous venons découvrir au Canada tout précisément au Québec un système individualiste dont l'accent est mis sur l'autonomie de l'enfant, sa liberté, ses droits, l'affirmation de soi. Donc un système individualiste dont l'autorité est diffuse et exercée de façon horizontale, une égalité homme/femme, un exercice permanent de dialogue et de négociation entre les enfants et les parents. Par ailleurs, en parlant de la famille immigrante avec le vison collectiviste, il faut voir des rôles interdépendants préétablis selon l'âge et le sexe, alors que dans le système individualiste les rôles sont en constante redéfinition. On voit donc là deux systèmes diamétralement opposés. Nous parlerons donc de choc culturel. Alors comment voulons-nous que des parents immigrants africains qui sont nés et grandis dans un système collectiviste arrivent au Québec et se conforment rapidement aux attentes? Nous pensons au baobab que les deux visions (collectiviste et individualiste) comportent des avantages et des inconvénients. Alors nous sommes dans l'exercice de trouver un pont entre les deux visions. Cela prend du temps. Il faut nous soutenir dans cette recherche de celui-ci que de jouer la police derrière nous. Plusieurs familles africaines subissent la pression de la DPJ. Cette pression malheureusement désorganise les familles.



### CAS 1

Un père nouvellement arrivé au pays en août 2017, il est arrivé avec son fils de 6 ans originaire du continent africain.

De son retour du travail à la maison, à sa grande surprise la police et la DPJ l'attendaient et sur le coup une notification verbale d'arrestation lui a été récitée, la DPJ lui avait reproché de frapper son garçon.

L'enfant a été placé sans aviser le père. À peine 10 mois de sa nouvelle vie au Québec, cette expérience a traumatisé le nouveau arrivant.

Jusqu'à présent, le monsieur a peur de la simple voiture de police qui circule.

### Cas 2

Après le passage de la DPJ dans leur famille, le couple immigrant a remarqué un changement au niveau du comportement de son enfant. La DPJ a fait savoir au couple que la loi interdit de lever la main sur les enfants au Québec. En tant que parent, nous ne savons plus comment éduquer et mettre notre enfant sur le bon chemin de la vie.

Je pense qu'autant que la DPJ dit aux enfants leurs droits, elle doit leur dire aussi leurs devoirs envers les parents.

### RECOMMANDATIONS

Le contexte culturel doit retenir l'attention des intervenants de la DPJ lorsque ceux-ci veulent travailler avec les familles immigrantes africaines. Ceci étant, nous recommandons :

1. Une formation interculturelle dans notre système de la DPJ pour outiller nos intervenantes et intervenants pour mieux aider nos familles d'origines africaines
2. Le Groupe Sous le Baobab se propose de travailler avec la DPJ afin de faciliter les interactions avec la famille africaine (ça prend un village pour élever un enfant)
3. Le Groupe Sous le Baobab propose à la DPJ la création d'un groupe de travail qui soutiendra les familles qui sont dans les besoins.